



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



# Le fonds de soutien à l'investissement local

# Sommaire

**04** | **Le Fonds de soutien à l'investissement local en quelques mots**

**06** | **En chiffres et en cartes**

**08** | **Quelques exemples de réalisations concrètes**

**10** | **[Focus] Bourgs-centres**

**11** | **Un budget augmenté en 2017**

# Pourquoi le FSIL ?



Investissements  
publics locaux  
en baisse

Création du Fonds  
de soutien  
à l'investissement  
local (Fsil) doté de

**1** milliard  
d'euros

en 2016

et porté à  
**1,2 milliard**  
d'euros  
en 2017



Relance de l'investissement  
des collectivités locales

- SOUTIEN AUX VILLES  
PETITES ET MOYENNES
- SOLIDARITÉ TERRITORIALE  
ENVERS LES TERRITOIRES RURAUX
- CONVERGENCE DES POLITIQUES  
DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Contrats de plan  
État-Région (CPER)

1,248 milliard d'euros  
sur la période 2015-2020  
pour le volet territorial



Dotation d'équipement  
des territoires ruraux (DETR)  
1 milliard d'euros en 2017



Dotation de solidarité rurale (DSR)  
1,356 milliard d'euros en 2017

# Le Fonds de soutien à l'investissement local

En 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements. Objectif : les aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. Le ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales qui porte ces crédits supplémentaires a mobilisé les préfetures afin d'octroyer des subventions aux porteurs de projets le plus rapidement possible, en fonction de trois enveloppes.

**Le FSIL, 1 milliard d'euros en 2016 réparti en trois grandes sous-enveloppes**

**4 700**  
**projets financés**  
**par la dotation de soutien,**  
**représentant 3,2 milliards**  
**d'euros d'investissement public**



investi  
par le FSIL

=



de financements  
complémentaires

## UNE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DE 800 MILLIONS D'EUROS

### 500 millions d'euros

pour accompagner les investissements relevant de 7 thématiques, notamment ceux en faveur de la transition énergétique, de la rénovation thermique des bâtiments et de la mise aux normes des équipements publics, de la mobilité locale.



**Collectivités éligibles :**  
toutes les communes et groupements de communes.

Près de 3 400 projets soutenus pour un total d'investissement d'1,9 milliard d'euros.

### 300 millions d'euros

dédiés aux projets qui contribuent à la **revitalisation et à l'aménagement des « bourgs-centres »**.

Parmi les communes soutenues, la moitié des 300 communes qui ont déposé une candidature dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs de 2014 ont reçu une subvention du FSIL.



**Collectivités éligibles :**  
communes de moins de 50 000 habitants ayant une fonction de « bourg-centre » et leur groupement.

Plus de 1 300 projets soutenus pour un total d'investissement d'1,36 milliard.

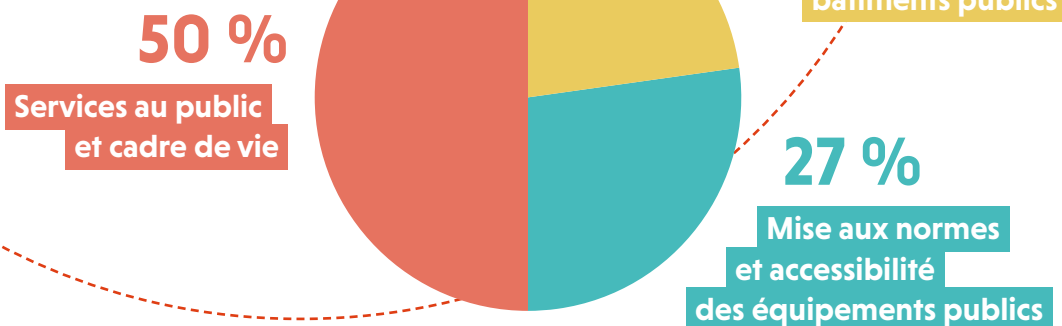
### Et + 200 millions d'euros

d'abondement de la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** qui se sont ajoutés aux quelques 600 M€ de DETR déjà mobilisés.



**Collectivités éligibles :**  
petites communes et leurs groupements des territoires ruraux.

## Répartition financière des subventions accordées au titre de la dotation de soutien, suivant 3 grandes thématiques



## Une gestion déconcentrée pour un effet significatif et rapide sur l'investissement local

Le Gouvernement a fait le choix d'une gestion déconcentrée du Fonds pour obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local. Ce sont ainsi les préfets de régions qui ont été chargés, en lien avec les préfets de départements, de gérer et d'attribuer les subventions aux projets « prêts à démarrer » en 2016. Ces subventions nationales ont eu un puissant effet levier puisqu'elles ont permis de réaliser un **investissement global de plus de 3,2 milliards d'euros**. Près de 4 700 projets ont ainsi pu être engagés, certains étant déjà réalisés en ce début 2017. Le taux de cofinancement moyen par ce fonds a été de 25 % tous départements confondus, avec de fortes différences suivant la nature du projet et les capacités financières des communes.



## Un soutien important en faveur des projets localisés en territoires ruraux ou fragiles

77 % des subventions accordées aux communes portent sur des **communes de moins de 10 000 habitants**, pour 367 millions d'euros de crédits (43 % des subventions accordées à des communes de moins de 2 000 habitants, pour un cumul de 128 millions d'euros).

Le FSIL a souvent complété la DETR pour permettre de réaliser les projets les plus structurants, avec des cumuls pouvant atteindre, pour les petites collectivités, le plafond de subventions publiques de 80 %.

**Tous les préfets ont porté une attention aux territoires ruraux**, même dans les départements à dominante urbaine. Les arbitrages infrarégionaux ont souvent donné lieu à un « bonus » de crédits, au-delà de leur poids démographique.

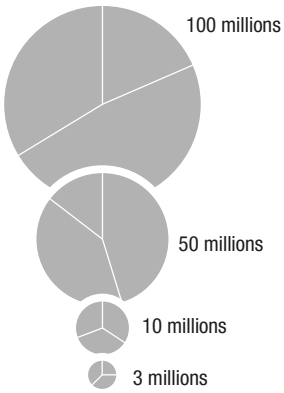
**Le FSIL a bénéficié aussi aux quartiers classés en politique de la Ville** (5,9 millions d'euros pour ces quartiers dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence, 4,7 millions pour les quartiers de l'agglomération lyonnaise), où le FSIL cofinance la rénovation d'écoles primaires et de centres culturels et sociaux.

Dans les **territoires en prise à la désindustrialisation et au départ des armées**, les préfets ont également pu accompagner une dynamique de rénovation des équipements publics ou de soutien au développement économique.

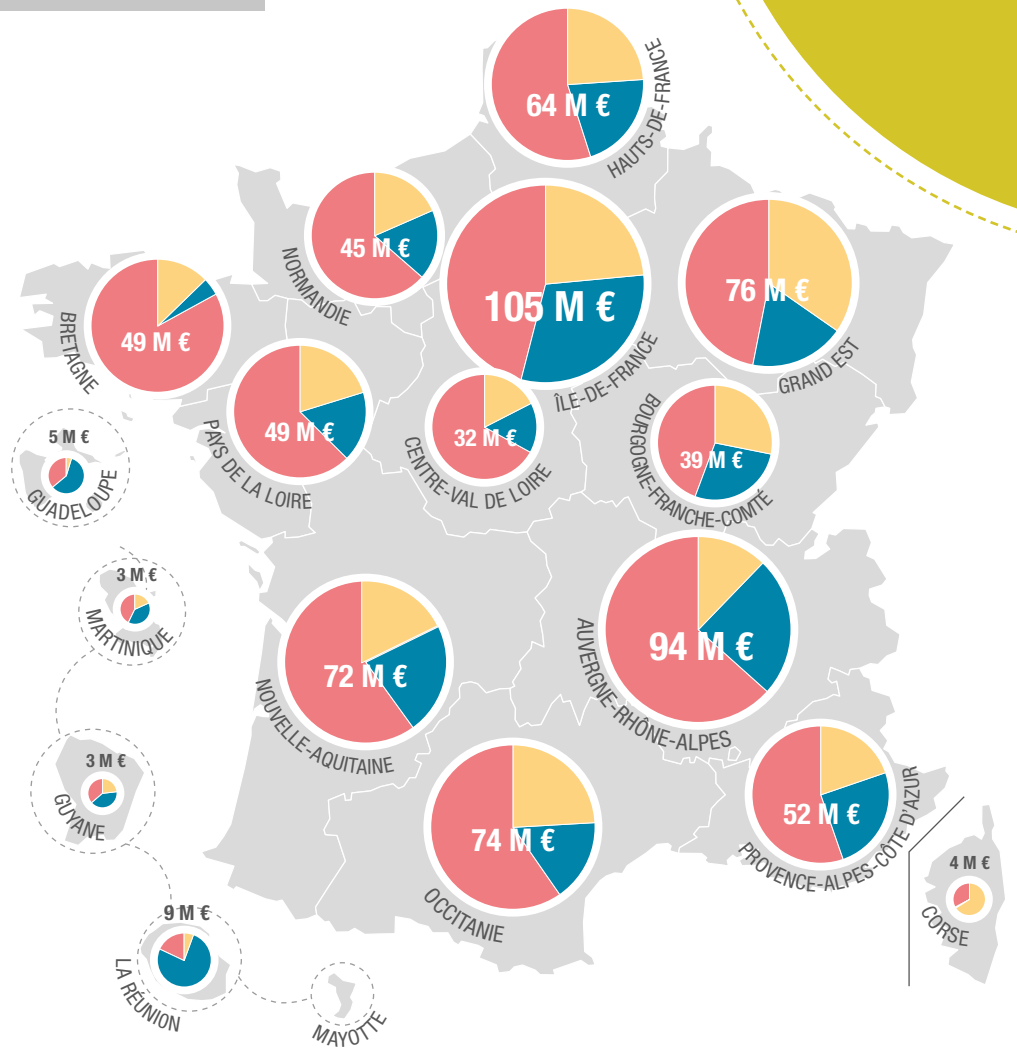
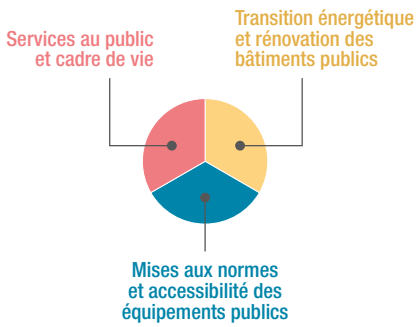
## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR THÉMATIQUE

### Montant des subventions accordées dans le cadre du FSIL (hors DETR)

En €, par région

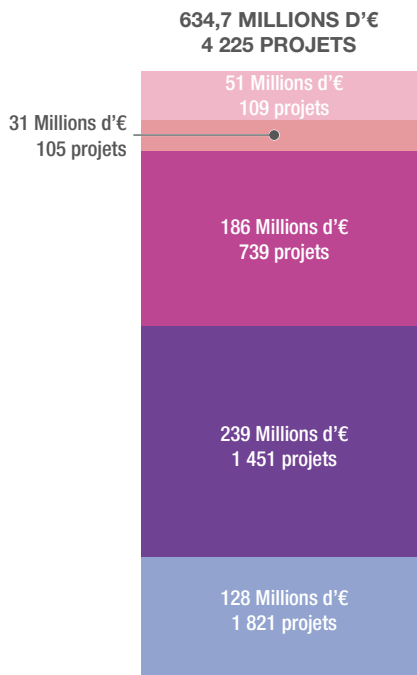


### Répartition des thématiques dans le montant des subventions

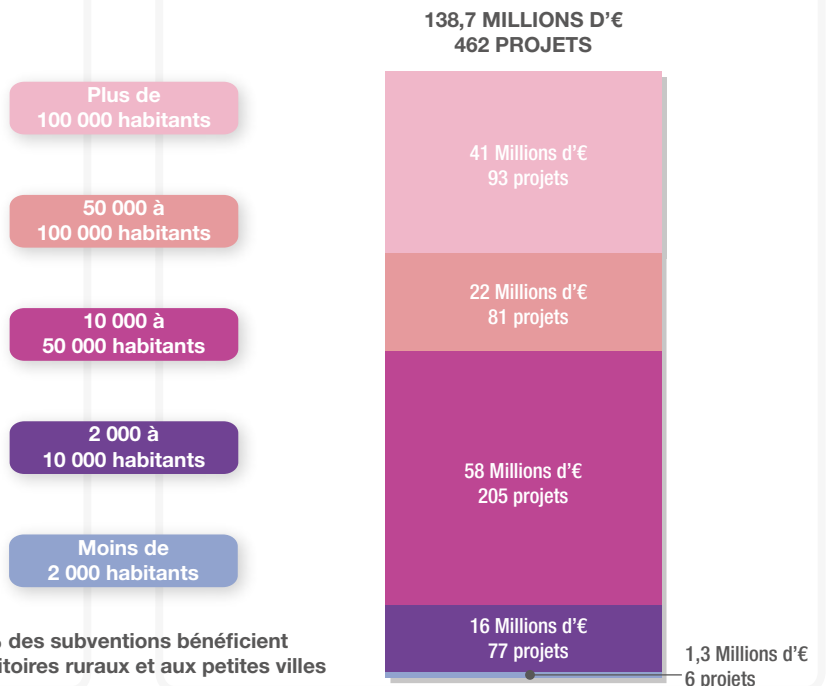


## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR CLASSE DE POPULATION

### Projets soutenus portés par une commune



### Projets soutenus portés par une intercommunalité

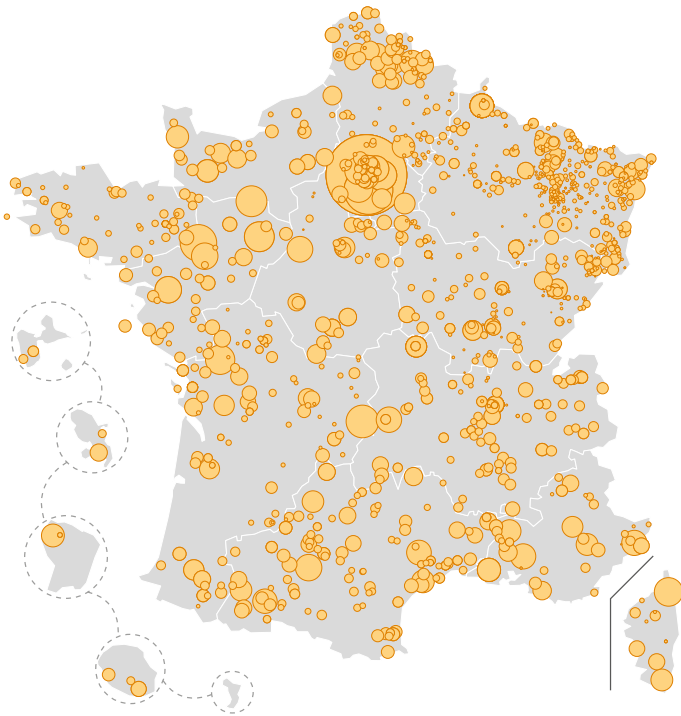


80% des subventions bénéficient aux territoires ruraux et aux petites villes

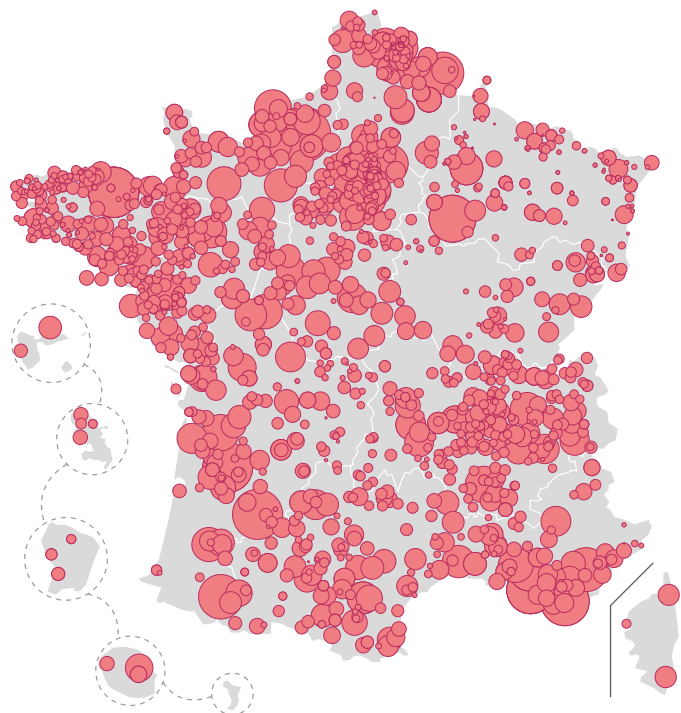
# En chiffres et en cartes

## MONTANTS DES SUBVENTIONS PAR PROJET ET PAR THÉMATIQUE

### Transition énergétique et rénovation des bâtiments publics

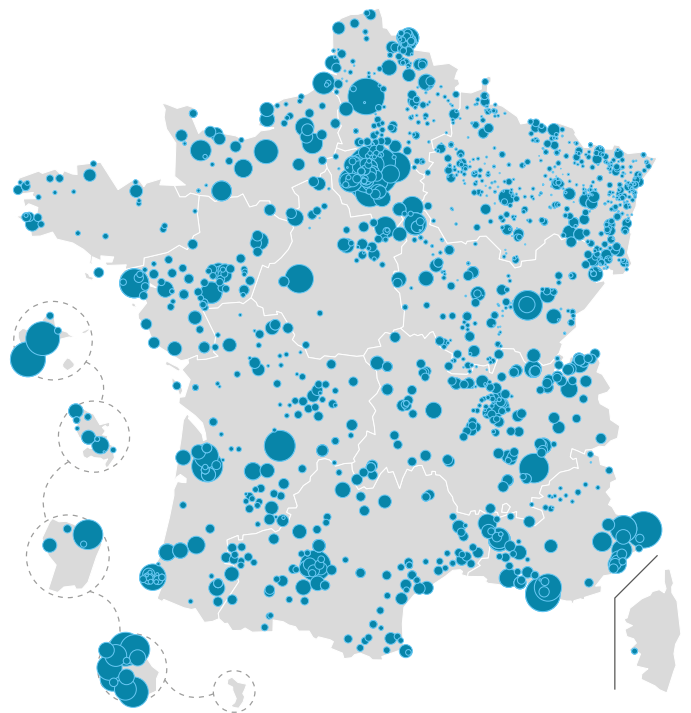


### Services au public et cadre de vie



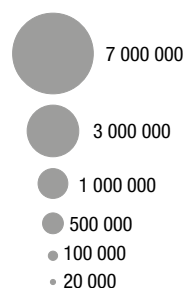
La répartition des subventions accordées, regroupées sous trois grandes thématiques, permet d'apprécier la recherche d'un équilibre entre un soutien à un grand nombre de communes et la nécessité de concentrer les investissements afin d'atteindre un effet levier suffisant. Des variations s'observent toutefois : dans certaines régions (comme en Grand Est ou dans l'Ouest) la répartition géographique a été plus importante, avec des montants de subvention moindre que dans d'autres où des projets moins nombreux mais plus importants en coûts ont été privilégiés.

### Mises aux normes et accessibilité des équipements publics



### Montant des subventions accordées dans le cadre de la DSIL

En €, par commune et EPCI



# Quelques exemples de réalisations concrètes

**LE FONDS DE SOUTIEN A PERMIS D'AIDER LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS À RÉALISER DES PROJETS DIRECTEMENT UTILES AUX HABITANTS.**

## Modernisation des équipements publics

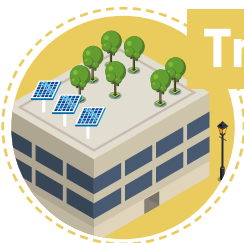
Le projet de la commune, labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), repose sur un ensemble d'actions complémentaires et cohérentes en matière d'aménagement durable et de développement de la production d'énergies renouvelables. Le renouvellement d'un éclairage public très économe, la rénovation énergétique des bâtiments communaux existants (isolation systématique des combles), la production de froid nécessaire à la cuisine centrale de la collectivité par géothermie ou encore l'autonomie énergétique totale du Hall des sports communal font partie de l'ambitieuse démarche pour

laquelle la commune a bénéficié de 242 567 euros de subventions au titre du soutien à l'investissement public local.

**Bouillante, Guadeloupe**



## Transition énergétique et rénovation des bâtiments publics



La transition énergétique des bâtiments et des espaces publics a été une des thématiques les plus mobilisées. Nombre de projets portent sur des travaux d'ampleur modeste (éclairage basse consommation, isolation, rénovation des ouvrants,...) mais le FSIL a permis aussi de faire émerger quelques projets coûteux tels que des chaudières bois et des réseaux de chaleur (par exemple en Nouvelle Aquitaine) et des centres de gestion des déchets (comme en Corse). L'effet du FSIL est complémentaire de la démarche des territoires à énergie positive, menée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Environnement.

## Rénovation thermique d'une école et pose de panneaux photovoltaïques

L'école élémentaire de Pondeilh (7 classes, accueillant plus d'un cinquième des écoliers d'Oloron Sainte-Marie) est pressentie pour intégrer de nouvelles classes dans le cadre du regroupement de la carte scolaire. En conséquence, la municipalité a choisi de mettre en place une politique de maîtrise de son énergie. Sur la toiture ancienne et vétuste, des travaux permettront de renforcer l'isolation thermique et phonique et des panneaux photovoltaïques en autoconsommation vont être installés.

L'opération, financée par le FSIL à hauteur de 177 500 euros, vise plusieurs objectifs à la fois : améliorer la sécurité des élèves de l'école de Pondeilh, renforcer la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement, en développant la production d'énergies renouvelables en autoconsommation, sensibiliser le public scolaire à la transition énergétique.

### Oloron-Sainte-Marie, Pyrénées-Atlantiques

Élue lauréate des Territoires à Énergie positive pour la croissance verte, en 2016



## Création d'un complexe cinématographique

La communauté de communes de l'Ouest Vosgien exploite, en régie directe, un cinéma qui cumule plusieurs handicaps : une seule salle, non-accessible aux PMR, et peu de stationnement. A l'issue d'une étude courant 2012, les élus ont choisi d'implanter un nouveau cinéma aux Grandes écuries, à l'intérieur du secteur sauvegardé de Neufchâteau. Objectif : redynamiser le cœur de ville, en accueillant près de 60 000 spectateurs par an, avec 3 salles de 380 places au total, une programmation diversifiée à destination de tous les publics, une part importante de films recommandés Art & Essai, et avec des animations en direction de publics spécifiques, notamment scolaire. Le nouveau cinéma

ambitionne aussi de créer des partenariats avec les associations culturelles et les services de la communauté de communes de la Brie Nangissienne. Le projet architectural et urbanistique a bénéficié de 1,6 million d'euros du FSIL.



**Neufchâteau, Vosges**



## Rénovation d'un gymnase

Le gymnase de la Baffauderie est très utilisé par les deux collèges montbazonnais, les écoles et une soixantaine d'associations.

Construit en 1979, il nécessitait de nombreux travaux : couverture - isolation - chauffage - ventilation - vestiaires - sanitaires - sol de l'aire de jeux et mise aux normes de l'accessibilité handicapés. Une attention particulière a été apportée à l'acoustique et aux consommations d'énergie. Dans le cadre des actions de la municipalité liées au développement durable, une toiture de 600m<sup>2</sup> constituée de panneaux photovoltaïques sera installée

en collaboration avec le

Syndicat intercommunal

d'énergie d'Indre-

et-Loire (SIEIL).

Subvention du FSIL :

168 480 euros.

Montbazon,  
Indre-et-Loire



## Mise aux normes d'une salle polyvalente et d'une cantine scolaire

Listrac-Médoc (2 600 habitants) dispose d'une école élémentaire et d'une école maternelle, avec réfectoire et cuisine (pour l'école primaire)

où les repas sont préparés par un prestataire extérieur. L'équipement actuel n'était plus adapté aux normes préconisées par la réglementation.

Vétuste, bruyant et inadapté aux nouvelles normes d'hygiène, le restaurant scolaire va être transformé en self avec une cuisine centrale et un réaménagement total du bâtiment, cohérent avec les nouvelles installations. Les travaux seront financés par le FSIL à hauteur de 239 443 euros.



Listrac-Médoc, Gironde

Commune du Canton de Castelnau de Médoc et de la communauté de communes Médullienne.

## Mise aux normes et accessibilité des équipements publics



L'adaptation des équipements publics aux personnes à mobilité réduite totalise près de 20 % du Fonds. Nombre de communes ont ainsi pu engager des travaux attendus et obligatoires : rampes d'accès, installations d'ascenseurs, etc. En Auvergne-Rhône-Alpes, c'est près d'un quart de l'enveloppe régionale qui y est consacrée.

La mise à niveau des équipements publics a constitué un thème majeur des demandes dans les Outre-mer, où cet axe représente par exemple 78 % des projets en Martinique et 87 % à La Réunion.

## Poursuite de l'aménagement d'un espace public, revitalisation d'un centre historique

La commune de Guillestre (près de 10 000 habitants) a bénéficié du FSIL pour 334 600 euros. Pôle attractif, doté d'un patrimoine et d'un environnement naturel riches, la commune souffre pour autant d'une population vieillissante, d'une offre de logements mal adaptée, d'un centre ancien dégradé, d'un patrimoine et de commerces de proximité insuffisamment mis en valeur.

La mairie a défini une stratégie d'intervention portant sur quatre axes : dynamiser

l'économie locale, attirer une population active et diversifiée, mieux vivre ensemble, poursuivre notre engagement pour la transition énergétique.

Guillestre, Hautes-Alpes



## Services au public et cadre de vie



La rénovation ou l'extension des bâtiments communaux (mairies et annexes notamment) et des équipements scolaires, sportifs, sociaux et culturels (rénovation de terrains de sport, de piscines, de salles et espaces culturels ou de loisirs tels des bases de loisirs, salles de spectacles, salles des fêtes,...) totalise aussi environ 20 % des dotations.

La mobilité du quotidien fait aussi partie des projets proposés par les communes et intercommunalités : création d'aires de covoiturages, de plateformes de mobilités, de pistes cyclables et voies « modes doux »,...

[ F O C U S ]

## Bourgs-centres

Dans les « bourgs centres », petites villes où la diversité des fonctions est indispensable pour maintenir une qualité de vie et une attractivité, la dotation a permis de soutenir également des projets portant sur la création, l'extension, la rénovation, la mise aux normes et l'accès des équipements et bâtiments publics.

De nombreux projets ont été aidés en matière **d'urbanisme et d'amélioration du cadre de vie** (réaménagement du centre-bourg, des rues commerçantes, du patrimoine historique,....).

La création de **maisons de santé** et de maisons associatives ou communales figurent aussi en bonne place parmi les équipements de services au public souvent soutenus.

L'appui au tissu économique et tout particulièrement au **commerce de centre-ville** a fait aussi l'objet de demandes soutenues.

**Pour les communes de moins de 10 000 habitants**, le FSIL est venu apporter un complément utile à double titre. D'abord, il a permis d'élargir considérablement l'accompagnement aux 300 bourgs déjà identifiés par l'appel à manifestation d'intérêt de 2014, qui n'en avait alors sélectionné que 54 dans le cadre du programme de redynamisation de leur centre-bourg. Pour ces 54, le FSIL a permis d'amplifier le soutien apporté par l'État, en ajoutant à l'aide à la réhabilitation des logements et au commerce le soutien aux équipements publics.

**Les bourgs-centres (de 2 000 à 10 000 habitants) ont ainsi bénéficié de 254 millions d'euros de FSIL, pour soutenir 1 528 projets.**

**Pour les petites villes de 10 000 à 50 000 habitants**, le FSIL a, là aussi, permis d'offrir un soutien à des villes jouant un rôle important pour leur territoire, parfois à l'échelle de tout un département (Mende, Aurillac) mais qui n'avaient pas accès aux financements dédiés au milieu rural, en particulier à la dotation d'équilibre des territoires ruraux. Des travaux portant sur leurs équipements structurants (théâtre, médiathèque, stade), lourds à assumer mais bénéficiant à l'ensemble des habitants de leur bassin de vie, ont ainsi pu être engagés avec l'apport exceptionnel du FSIL.

**Les petites villes et intercommunalités (de 10 000 à 50 000 habitants) ont ainsi bénéficié de 244 millions d'euros de FSIL, pour soutenir 944 projets.**



# 1,2 milliard d'euros

## de fonds de soutien à l'investissement local en 2017



Le soutien à l'investissement local est amplifié cette année puisque le FSIL, reconduit en loi de finances pour 2017, est porté à 1,2 milliard d'euros :

### 600 millions d'euros pour la ruralité

- 216 millions d'euros pour les pôles d'équilibre territorial et rural ou les intercommunalités ayant conclu avec l'État des contrats de ruralité afin de soutenir des projets inscrits dans le plan d'action du contrat.
- 384 millions d'euros de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ce qui permet d'atteindre un montant historique d'1 milliard d'euros pour la DETR (soit +384 millions d'euros par rapport au niveau de 2014, une augmentation de 62 % en 3 ans).

### 600 millions d'euros pour tous les territoires

- 150 millions d'euros dans le cadre des pactes métropolitains.
- 450 millions d'euros pour financer des projets de toutes communes relevant des grandes priorités nationales.

## Nouveauté cette année

En plus des 7 thématiques de 2016, reconduites, les communes et leurs groupements pourront désormais solliciter le Fonds pour financer la **sécurisation des bâtiments publics, et des travaux complémentaires en matière de numérique et de téléphonie mobile.**

Les préfets de régions ont reçu la notification de leurs enveloppes et peuvent donc très rapidement instruire les dossiers de demandes, en coordination avec les préfetures de départements.



**CONTACT PRESSE**

**Ministère de l'Aménagement  
du Territoire, de la Ruralité et  
des Collectivités territoriales**

01 44 49 85 65

[service-presse@territoires.gouv.fr](mailto:service-presse@territoires.gouv.fr)



Ministère de  
l'Aménagement du Territoire,  
de la **Ruralité** et des  
**Collectivités territoriales**

